



PIETRACORBARA

Mairie de Pietracorbara

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 mars 2025

Présidé par Mr BURRONI Alain, Maire

Présents : BURRONI Alain, ALBERTINI Laurent, MARGHERITI Philippe, BASTIANI Brice, ANGELINI Virginie, BELTRANDO Irène, CANAVURI Emmanuel, GHERARDI Stéphane.

Absents : AQUILINA Jean-Marie, ALLARI Joseph, DEFENDINI Ange, GUILLERM Bernard, HIFFLER Jean-Jacques, MASUCCI Charles, SALAÛN Joël

Procuration :-----

Auxiliaire administratif : GIUNTOLI Dominique

Le quorum étant atteint le Maire ouvre la séance à 18h00 après lecture de l'ordre du jour

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
- Délibération pour augmentation des heures hebdomadaires d'un agent d'animation
- Information sur une demande de location d'une parcelle communale
- Demande d'acquisition d'une parcelle communale par Mr GHERARDI Jean-Louis
- Préparation des budgets primitifs (Investissements programmes, subventions aux associations, montant des taxes et redevances...)
- Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal du 27 février 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

2 – Délibération n°2025-03-01 - Délibération portant modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet

Mr ALBERTINI Laurent précise que cette délibération est présentée ce jour conformément au procès-verbal de la réunion du 27 février 2025 et suite à la demande de Mme GALLETTI Elisabeth épouse ALBERTINI ;

Lecture est faite de la délibération.

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'en raison de la réorganisation des postes de travail au sein de l'école communale, il serait souhaitable de modifier le nombre d'heures hebdomadaires de service de l'emploi d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet créé initialement pour une durée de 26 heures par semaine par délibération du 21 septembre 2023.

Le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi en question à compter du 01 avril 2025 de la façon suivante :

- ancienne durée hebdomadaire : 26/35^{ème}

- nouvelle durée hebdomadaire : 27/35^{ème}.

Cette modification n'est pas assimilée à une suppression d'emploi car elle ne modifie pas au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi et n'a pas pour conséquence la perte de l'affiliation du fonctionnaire concerné à la CNRACL (seuil d'affiliation 28h par semaine)

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans les emplois permanents à temps non complet,

Vu la délibération en date du 21 septembre 2023 portant création d'un emploi d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 26 heures

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

DECIDE

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire

- de modifier, à concurrence de 1 heure, le nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à l'emploi d'Adjoint Territorial d'Animation, créé par délibération susvisée en date du 23 septembre 2023.

- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Commune, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

La délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

3 - Demande d'acquisition d'une parcelle communale par Mr GHERARDI Jean-Louis.

Le Maire indique avoir reçu Mr GHERARDI Jean-Louis concernant son projet d'acquisition d'une parcelle communal au lieudit Santuario.

Il a été convenu lors de cet entretien que la demande serait étudiée lorsque que le Plan Local d'Urbanisme de la Commune sera applicable.

La délibération est donc annulée.

4 – Information sur une demande de location d'une parcelle communale

Mr le Maire indique avoir été destinataire d'un courrier de Mr BARONE Livio concernant la demande de location d'une parcelle communale cadastrée section E n°399 d'une superficie de 5.06 hectares pour un projet d'élevage porcin.

Les membres du Conseil Municipal ne disposant pas des éléments nécessaires pour leur prise de décision, proposent d'inviter Mr BARONE Livio à la prochaine réunion qui aura lieu le 24 avril prochain afin qu'il puisse présenter son projet aux membres du Conseil Municipal.

Un courrier lui sera envoyé en ce sens.

5 – ALERIA 75

Mr le Maire informe avoir été saisi par mail d'un projet de commémoration des 50 ans des événements d'Aleria et de la création d'une association « ALERIA 75 ».

Afin de mener à bien cette cérémonie, il est demandé à la Commune de participer financièrement à ce projet. Les membres du Conseil Municipal décide de subventionner l'association ALERIA 75 à hauteur de 300 euros.

Plus aucun sujet n'étant évoqué, la séance est levée à 19h30.